Recommandations de politique générale du CSA sur la création de systèmes alimentaires résilients

Avant-projet

I. PRÉVISION, PRÉPARATION ET INTERVENTION EN CAS D'URGENCE ET PLANIFICATION DES INTERVENTIONS D'URGENCE

1. Améliorer les prévisions, l'action anticipatoire et la planification des interventions d'urgence
2. Établir un lien entre intervention humanitaire et résilience à long terme

II. ENVIRONNEMENT, CLIMAT ET RESSOURCES NATURELLES

1. Préserver les fondements écologiques des systèmes alimentaires
2. Protéger les semences et les ressources génétiques

III. PRODUCTION, MARCHÉS, COMMERCE ET RÉGIMES ALIMENTAIRES

1. Promouvoir des systèmes de production diversifiés et durables
2. Réduire les pertes et le gaspillage alimentaires
3. Faire des marchés des outils de renforcement de la résilience
4. Faire en sorte que le commerce contribue à la résilience
5. Transformer les environnements et les régimes alimentaires

IV. GOUVERNANCE ET COHÉRENCE DES POLITIQUES

1. Renforcer les processus décisionnels inclusifs, la transparence et la responsabilité
2. Adopter une approche fondée sur les systèmes alimentaires dans tous les secteurs et à tous les niveaux de gouvernement
3. Faire concorder les financements publics et les investissements privés avec les objectifs en matière de résilience

V. SYSTÈMES DE CONNAISSANCE, DONNÉES, ÉDUCATION ET INNOVATION

1. Créer des systèmes de connaissance et de recherche inclusifs
2. Soutenir l'innovation responsable, diversifiée et adaptée au contexte
3. Renforcer les systèmes de données aux fins de la résilience
4. Investir dans l'éducation et l'apprentissage

Raison d'être

i. Le monde subit une menace croissante causée par des chocs et des stress multiples et imbriqués, notamment les effets du changement climatique, l'appauvrissement de la biodiversité, la dégradation des ressources en terres et en eau, les conflits, les inégalités, la pauvreté et l'exclusion, les crises sanitaires, les tensions économiques et la volatilité des marchés ainsi qu'un accroissement de l'endettement, qui compromettent la capacité des systèmes alimentaires à assurer la sécurité alimentaire et une bonne nutrition pour tous. En plus de créer des difficultés nouvelles, ces chocs et ces stress exacerbent les inefficacités et les inégalités structurelles existantes au sein des systèmes alimentaires, ce qui nuit de manière disproportionnée aux personnes en situation de vulnérabilité[1]. Dans ce contexte, les faiblesses des approches stratégiques fragmentées s'agissant d'obtenir des résultats en matière de sécurité alimentaire et de nutrition sont particulièrement frappantes.

ii. La création de systèmes alimentaires résilients passe par la mise en place de cadres cohérents pour la gestion des risques. Les mesures de prévention, y compris l'action anticipatoire, visent en priorité à réduire l'exposition et la vulnérabilité des populations face aux dangers. Lorsque des chocs surviennent, les efforts faits pour les absorber – tels que les stratégies d'adaptation à court terme et les mesures visant à revenir à la situation antérieure aux perturbations – permettent aux systèmes, aux ménages et aux institutions de les affronter et d'en gérer les effets tout en préservant les fonctions essentielles. Si ces approches aident à gérer les risques, elles ne règlent pas entièrement la question des facteurs sociaux, économiques et environnementaux sous-jacents de la vulnérabilité, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. Pour parvenir à des résultats pérennes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, il faut faire en sorte que les systèmes alimentaires puissent «évoluer en mieux» en adoptant des mesures structurelles et systémiques. Une approche fondée sur la résilience transformatrice équitable est donc nécessaire, qui permette de lutter contre les vulnérabilités et les inégalités structurelles spécifiques au contexte, de renforcer l'agencéité, de promouvoir des politiques de long terme portant sur plusieurs secteurs et plusieurs niveaux et de favoriser la durabilité environnementale, sociale et économique de manière équilibrée, tout en contribuant à concrétiser le droit à une alimentation adéquate.

iii. Si la voie à suivre pour parvenir à une telle approche présente de nombreuses difficultés, le coût de l'inaction est sensiblement plus élevé en raison d'un faisceau de facteurs: coûts plus élevés des interventions humanitaires et du relèvement, creusement des inégalités, affaiblissement de l'action pour le climat et occasions manquées de trouver des solutions efficaces adaptées aux particularités locales, entre autres.

iv. Les recommandations ci-après visent à guider les membres du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et les parties prenantes dans la mise en place de systèmes alimentaires dotés de capacités de prévention, d'anticipation, d'absorption, d'adaptation et de transformation face aux incertitudes actuelles et futures grâce à la mise en œuvre d'une approche fondée sur la résilience transformatrice équitable, qui ait pour socle l'équité, la solidarité, la durabilité sociale et environnementale et la responsabilité partagée, qui repose sur les obligations des États, qui place les droits humains au cœur de toutes les mesures prises et qui réaffirme la responsabilité première des États de promouvoir la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate.

[1] Aux fins des présentes recommandations de politique générale, les personnes les plus vulnérables face aux chocs et aux stress sont notamment: les femmes, les petits exploitants, les agriculteurs familiaux, les paysans, les agriculteurs sans terre, les ouvriers agricoles, les sans-abri, les travailleurs du secteur informel, les migrants, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, les réfugiés, les membres de peuples autochtones, de communautés locales ou de groupes raciaux et ethniques minoritaires, les personnes porteuses d'un handicap ou d'une maladie chronique, les personnes âgées, les jeunes et les enfants (garçons et filles).

v. Ces recommandations s'adressent aux autorités nationales et infranationales, aux institutions régionales et internationales concernées, au secteur privé, à la société civile, aux organisations de producteurs, aux peuples autochtones, aux syndicats, aux fondations philanthropiques et aux instituts de recherche et universités. Ayant un caractère volontaire et non contraignant, elles doivent être appliquées dans le respect des obligations juridiques nationales et internationales, sur la base des produits existants du CSA relatifs aux politiques[2] et à la lumière du rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE-FSN) sur la création de systèmes alimentaires résilients.

[2] En particulier les Recommandations de politique générale du CSA sur la réduction des inégalités au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, au vu de la place que celles-ci font à la question de l'équité.

I. PRÉVISION, PRÉPARATION ET INTERVENTION EN CAS D'URGENCE ET PLANIFICATION DES INTERVENTIONS D'URGENCE

Les États et toutes les autres parties prenantes doivent:

1. Améliorer les prévisions, l'action anticipatoire et la planification des interventions d'urgence

a. Institutionnaliser des processus et des outils de prévision inclusifs qui tiennent compte des vulnérabilités différenciées, évaluer les risques et les arbitrages et renforcer les mécanismes d'alerte rapide, les services d'information sur le climat, les plans d'intervention en cas d'urgence et les mécanismes de financement;

b. Recenser, évaluer et gérer les risques systémiques et les vulnérabilités différenciées liés aux systèmes alimentaires et renforcer la résilience face aux chocs et aux stress conjugués;

c. Planifier l'action anticipatoire dans l'ensemble du système alimentaire – notamment aux étapes de la production, de la transformation, de la distribution et de la consommation – pour limiter le plus possible les perturbations et réduire le risque de déplacement ou de migration forcée;

d. Élaborer des plans d'intervention en cas d'urgence qui établissent une distinction entre les interventions sur la base des catégories de chocs et de stress (par exemple: aigus ou prolongés, prévisibles ou sans précédent, localisés ou systémiques);

e. Incorporer des approches agroécologiques et d'autres approches novatrices dans la planification des interventions d'urgence, qui reposent notamment sur des banques de semences communautaires, des cultures négligées, des races d'animaux d'élevage résilientes et une transformation et une distribution locales;

f. Améliorer la santé et la sécurité au travail dans les systèmes agroalimentaires, y compris en tenant compte des risques climatiques tels que le stress thermique et les phénomènes météorologiques extrêmes, en mettant en place des mesures de protection ciblées à l'intention des travailleurs vulnérables, notamment les femmes, les jeunes et les migrants.

2. Établir un lien entre intervention humanitaire et résilience à long terme

a. Renforcer la coordination entre les pouvoirs publics, les organismes des Nations Unies, la société civile et les acteurs locaux dans l'ensemble des secteurs, notamment ceux de l'action humanitaire, du développement et de l'action climatique, afin d'être en mesure de mener des interventions rapides et efficaces avant que les crises s'enveniment, et renforcer les systèmes de prestations pour atteindre les personnes les plus vulnérables;

b. Intégrer la question de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans l'action de réduction des risques de catastrophe, notamment la gestion des risques de catastrophe en milieu urbain, et dans les stratégies d'adaptation aux effets du changement climatique;

c. Renforcer les systèmes de protection sociale, qui permettent la fourniture d'une assistance d'urgence à grande échelle, et aligner les politiques et les programmes de préparation aux situations d'urgence, d'intervention et de relèvement sur ces systèmes pour permettre une intensification rapide des interventions durant les crises;

d. Faire en sorte que l'assistance alimentaire d'urgence soit fournie rapidement, de manière équitable et en tenant compte des conflits, tout en renforçant les systèmes alimentaires et les moyens de subsistance locaux grâce aux achats locaux et aux transferts monétaires;

e. Renforcer la résilience des systèmes alimentaires en cas de crise prolongée, conformément aux principes énoncés dans le Cadre d'action du CSA pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées, en promouvant des politiques et des actions cohérentes et coordonnées dans les domaines de l'aide humanitaire, du développement et des droits humains pour lutter contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition;

f. Investir dans des infrastructures résilientes, notamment pour les réseaux de transport, les équipements de stockage, l'eau, l'assainissement, les chaînes du froid et les marchés alimentaires.

II. ENVIRONNEMENT, CLIMAT ET RESSOURCES NATURELLES

Les États et toutes les autres parties prenantes doivent:

1. Préserver les fondements écologiques des systèmes alimentaires

a. Reconnaître tous les détenteurs de droits fonciers légitimes et respecter leurs droits, notamment leurs droits coutumiers et leurs droits collectifs, pour renforcer la résilience des personnes en situation de vulnérabilité, en particulier celles qui dépendent de terres et de territoires pour assurer leurs moyens de subsistance, et les protéger contre la dépossession ou les déplacements liés aux risques climatiques et autres;

b. Préserver et restaurer la biodiversité dans l'ensemble des systèmes agricoles et forestiers, des parcours et des écosystèmes dulçaquatiques, littoraux et marins en protégeant les habitats et la diversité génétique et en soutenant les systèmes agricoles, halieutiques, forestiers et pastoraux durables;

c. Prévenir la dégradation des terres et restaurer les sols dégradés par une gouvernance intégrée des terres et des sols, notamment des pratiques propres à restaurer les sols, une protection des forêts et des prairies, et une restauration des terres conforme au principe de neutralité en termes de dégradation des terres;

d. Améliorer la sécurité de l'approvisionnement en eau et la résilience des ressources en eau en protégeant les écosystèmes dulçaquatiques et littoraux, en empêchant les prélèvements d'eau non durables et en assurant un accès équitable à l'eau aux fins de son utilisation pour la production alimentaire et par les ménages, en particulier ceux qui sont les plus vulnérables face aux chocs et aux stress;

e. Promouvoir des techniques et des pratiques spécifiques au contexte, notamment des approches agroécologiques et d'autres approches novatrices, qui favorisent l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets dans les domaines des systèmes alimentaires, de la biodiversité, de la santé des sols et de la gestion durable de l'eau;

f. Promouvoir un accès équitable aux énergies propres et renouvelables pour la production agricole, la transformation, le stockage, le transport et la préparation des aliments au service de systèmes alimentaires résilients.

2. Protéger les semences et les ressources génétiques

a. Respecter les droits des agriculteurs et des peuples autochtones s'agissant de conserver, d'utiliser et d'échanger des semences et des matériels d'amélioration;

b. Soutenir la diversification des aliments grâce à la recherche portant sur les cultures et les semences sous-utilisées, aux banques de semences communautaires, à la sélection génétique participative et à la diversité génétique adaptée aux conditions locales, qui sont autant de piliers de la résilience.

III. PRODUCTION, MARCHÉS, COMMERCE ET RÉGIMES ALIMENTAIRES

Les États et toutes les autres parties prenantes doivent:

1. Promouvoir des systèmes de production diversifiés et durables

a. Reconnaître tous les détenteurs de droits fonciers légitimes et respecter leurs droits et assurer un accès équitable et sûr à la terre, à l'eau, aux semences, au bétail, aux forêts et aux pêches, conformément aux Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, en particulier pour les femmes, les jeunes, les petits exploitants et les peuples autochtones;

b. Reconnaître et renforcer les systèmes de production agricole autochtones, paysans, pastoraux, halieutiques, forestiers et diversifiés, notamment en garantissant les droits fonciers et en valorisant les connaissances traditionnelles;

c. Investir dans des systèmes de production alimentaire et des chaînes d'approvisionnement durables et diversifiés, tels que l'agroforesterie, les cultures mixtes, l'élevage durable à petite échelle, les pôles alimentaires locaux et les marchés soutenus par la communauté pour accroître la résilience face aux chocs et aux stress;

d. Tirer parti des programmes d'achats publics, des filets de sécurité fondés sur l'aide alimentaire et des programmes de repas scolaires pour soutenir une production locale durable et diversifiée ainsi que des moyens de subsistance stables pour les petits exploitants et les agriculteurs familiaux.

2. Réduire les pertes et le gaspillage alimentaires

a. Renforcer les investissements dans des systèmes de données et d'information conçus spécifiquement pour enregistrer les pertes et le gaspillage alimentaires pour permettre un suivi adéquat ainsi qu'une bonne conception des interventions;

b. Promouvoir des chaînes de valeur inclusives et des approches fondées sur des systèmes alimentaires circulaires qui accordent aux aliments une valeur allant au-delà du simple statut de marchandise, et renforcer les solutions mises en place à l'échelle de la communauté, comme les programmes de partage et de redistribution de la nourriture et les coopératives d'agriculteurs;

c. Investir dans les infrastructures, les compétences et les incitations pour prévenir et réduire les pertes et le gaspillage alimentaires tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

3. Faire des marchés des outils de renforcement de la résilience

a. Promouvoir des règles commerciales équitables qui contribuent à limiter la concentration, à prévenir la fixation de prix excessifs et à lutter contre la volatilité des prix et les déséquilibres des pouvoir qui ont cours sur les marchés;

b. Faciliter l'accès des femmes aux marchés locaux, régionaux et internationaux et leur participation réelle à ces marchés, notamment par l'intermédiaire de groupements et de coopératives;

c. Renforcer les mécanismes de protection financière, notamment les mécanismes d'assurance participatifs, et y associer des dispositifs de crédit saisonnier afin de protéger les agriculteurs et les acteurs des systèmes alimentaires contre des risques multiples, y compris les chocs et les stress climatiques et économiques;

d. Renforcer les marchés alimentaires locaux, territoriaux et régionaux – parallèlement aux échanges commerciaux nationaux et internationaux – pour réduire la vulnérabilité face aux chocs et aux stress et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs;

e. Améliorer l'accès des producteurs alimentaires à des marchés stables, notamment au moyen d'accords d'achat à long terme, de programmes d'achats publics, de coopératives et de contrats qui contribuent à répartir les risques liés au climat et aux marchés entre tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement;

f. Investir dans des infrastructures telles que celles sur lesquelles reposent la manipulation, la transformation, le conditionnement, le stockage et la réfrigération des aliments ainsi que le transport et les espaces de vente au détail, afin de permettre la participation de tous les acteurs des systèmes alimentaires, y compris les petits exploitants[3], les agriculteurs familiaux et les microentreprises et petites et moyennes entreprises;

g. Accroître les investissements responsables dans les infrastructures visant à renforcer les liens ruraux-urbains ainsi que les liens entre marchés et commerce locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

4. Faire en sorte que le commerce contribue à la résilience

d. Mettre à la disposition du public, en temps voulu, des informations exactes sur la production alimentaire, les stocks et les flux commerciaux, les intrants agricoles et les prix pour empêcher que des acteurs ne se livrent à une spéculation excessive et atténuer la volatilité des prix;

e. Décourager les restrictions à l'exportation de denrées alimentaires, en particulier en ce qui concerne les achats à visée humanitaire, tout en améliorant la coopération pour maintenir les flux d'intrants nécessaires à la production alimentaire et les structures logistiques critiques en période de crise;

f. Limiter les mesures qui faussent les échanges, y compris les droits de douane et les subventions agricoles excessifs, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce, ce afin de protéger la capacité des petits exploitants à accéder aux marchés et de soutenir les systèmes alimentaires locaux et régionaux durables et diversifiés;

[3] Dans le cadre des présentes recommandations de politique générale, le terme «petits exploitants» englobe les petits producteurs et transformateurs, les éleveurs pastoraux, les artisans, les pêcheurs ainsi que les communautés fortement tributaires des forêts, les peuples autochtones, les communautés locales et les travailleurs agricoles.

g. Diversifier les sources et les chaînes d'approvisionnement et réduire la dépendance excessive à l'égard d'une gamme limitée de produits de base importés, d'intrants et de fournisseurs;

h. Promouvoir des échanges commerciaux ouverts, transparents et prévisibles dans le but d'atténuer les pénuries de nourriture et les perturbations de l'offre au niveau local, au moyen de mesures stratégiques fondées sur des données probantes conformes aux règles du commerce international.

5. Transformer les environnements et les régimes alimentaires

i. Lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes, y compris durant les crises, en soutenant l'élaboration de politiques tenant compte des questions liées à la nutrition et au genre dans tous les secteurs, en promouvant une alimentation optimale du nourrisson et du jeune enfant (y compris au moyen d'un allaitement maternel exclusif) et en garantissant l'accès aux micronutriments essentiels;

j. Assurer l'accès des consommateurs à une alimentation abordable, variée, sûre et saine grâce à des systèmes alimentaires durables, en particulier pour les personnes les plus vulnérables face aux chocs et aux stress, notamment au moyen de programmes d'achats publics, de filets de sécurité fondés sur l'aide alimentaire et de programmes de repas scolaires;

k. Mettre en œuvre des mesures réglementaires appropriées – telles que des normes relatives à la sécurité sanitaire des aliments et à la commercialisation, un étiquetage nutritionnel fondé sur des données scientifiques et probantes aux fins de la protection des consommateurs ainsi que des mesures budgétaires tenant compte de la nutrition – pour promouvoir des environnements alimentaires sains;

l. Promouvoir l'éducation nutritionnelle afin de soutenir les consommateurs et de leur donner les moyens de faire des choix éclairés en matière d'alimentation à l'appui de la résilience des systèmes alimentaires.

IV. GOUVERNANCE ET COHÉRENCE DES POLITIQUES

Les États et toutes les autres parties prenantes doivent:

1. Renforcer les processus décisionnels inclusifs, la transparence et la responsabilité

a. Veiller à ce que les politiques en place soient propices à la protection des droits humains et donnent à tous les acteurs des systèmes alimentaires (producteurs, travailleurs, commerçants, consommateurs), sans discrimination aucune, les moyens de participer réellement à la gouvernance des systèmes alimentaires et à la planification de la résilience en s'attaquant aux causes structurelles, telles que les déséquilibres de pouvoir et d'accès à l'information, qui empêchent ces acteurs de se faire entendre au sein des espaces décisionnels et de participer à la gouvernance des systèmes alimentaires;

b. Garantir la liberté d'association, le droit de négociation collective et la participation réelle des travailleurs des systèmes alimentaires et des organisations qui les représentent au dialogue social et aux processus décisionnels à tous les niveaux;

c. Adopter des mesures permettant d'assurer une participation active des petits exploitants et des agriculteurs familiaux, des jeunes en milieu rural, des peuples autochtones et d'autres personnes en situation de vulnérabilité aux processus de formulation, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques et des mécanismes de gouvernance portant sur les systèmes alimentaires;

d. Accroître la participation des femmes à la gouvernance des systèmes alimentaires en allégeant le fardeau du temps et des soins non rémunérés qui pèse sur elles et en investissant dans le développement des compétences de direction des femmes et dans leur capacité à s'organiser collectivement;

e. Favoriser la mise en place de mécanismes de responsabilisation et un suivi transparent des politiques et des investissements portant sur les systèmes alimentaires, notamment au moyen de plateformes de données accessibles au public, d'indicateurs de performance précis, d'évaluations indépendantes et d'organes de contrôle multipartites.

2. Adopter une approche fondée sur les systèmes alimentaires dans tous les secteurs et à tous les niveaux de gouvernement

a. Incorporer une approche fondée sur la résilience transformatrice équitable dans les systèmes alimentaires, qui ait pour fondement l'intégration de la question de la réalisation du droit à l'alimentation dans les politiques et les organes de coordination concernés, les plans d'action – y compris ceux consacrés à l'action pour le climat – et les mécanismes financiers à l'appui du développement, à tous les niveaux de gouvernance;

b. Promouvoir des cadres de gouvernance inclusifs, intégrés, multipartites et intersectoriels qui placent les êtres humains au centre des préoccupations et établissent des liens entre agriculture, santé, nutrition, environnement, climat, commerce, emploi, protection sociale, éducation et planification urbaine, ce à tous les niveaux, en vue d'améliorer la cohérence des politiques, notamment par la mise en œuvre d'approches territoriales;

c. Recenser les facteurs de vulnérabilité spécifiques au contexte tels que les émissions de gaz à effet de serre, la concentration des terres, la monoculture et l'appauvrissement de la biodiversité, afin de mesurer la robustesse des systèmes alimentaires nationaux et d'élaborer des mesures adaptées;

d. Intégrer l'approche «Une seule santé» dans l'ensemble des systèmes alimentaires pour protéger la santé des êtres humains, des animaux et des écosystèmes, réduire les risques et prévenir l'apparition et la transmission de zoonoses;

e. Respecter, promouvoir et concrétiser les droits du travail dans l'ensemble des systèmes alimentaires, en prévenant les violations de ces droits, s'agissant notamment de la santé et de la sécurité au travail, de la situation migratoire, du travail forcé et du travail des enfants, tout en veillant à ce que tous les travailleurs des systèmes alimentaires et leurs familles bénéficient d'un niveau de vie décent;

f. Promouvoir le renouvellement des générations comme levier de la résilience transformatrice équitable au moyen de cadres juridiques et de politiques qui renforcent la participation des jeunes à l'agriculture et aux systèmes alimentaires.

3. Faire concorder les financements publics et les investissements privés avec les objectifs en matière de résilience

a. Réduire l'endettement et la vulnérabilité financière des pays en développement par un financement coordonné de la dette ainsi qu'un allégement, une restructuration et une gestion saine de la dette, selon les cas, ce afin de favoriser des investissements qui renforcent la résilience des systèmes alimentaires et la capacité des communautés à affronter les chocs et les stress;

b. Mobiliser des financements provenant de tous types de sources au moyen de stratégies de long terme qui intègrent les questions des risques de catastrophe, de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la durabilité dans les politiques budgétaires et tirent parti de l'investissement public pour attirer les investissements privés et les rendre moins risqués;

c. Investir dans l'accès universel aux programmes de protection sociale pour les personnes les plus vulnérables face aux chocs et aux stress dans l'ensemble des systèmes alimentaires, en permettant un accès à des prestations de protection sociale complètes et adéquates, notamment des aides au revenu, des assurances et des filets de sécurité en cas de choc;

d. Augmenter l'allocation de fonds et d'investissements climatiques à la mise en place de systèmes alimentaires résilients qui contribuent à obtenir des résultats équitables en matière de sécurité alimentaire et de nutrition;

e. Promouvoir des partenariats public-public et public-privé responsables, qui ne se limitent pas à des objectifs de productivité à court terme mais contribuent à la résilience à long terme;

f. Veiller à ce que des ressources prévisibles, souples et tolérantes au risque soient disponibles à long terme pour permettre un accroissement des investissements publics et privés dans des systèmes alimentaires durables et diversifiés, en accordant la priorité aux petits producteurs et aux travailleurs des systèmes alimentaires, y compris ceux qui vivent dans des contextes fragiles ou touchés par des conflits.

V. SYSTÈMES DE CONNAISSANCE, DONNÉES, ÉDUCATION ET INNOVATION

Les États et toutes les autres parties prenantes doivent:

1. Créer des systèmes de connaissance et de recherche inclusifs

a. Incorporer les principes d'éthique, d'équité et de droits humains dans la gouvernance de la propriété intellectuelle, des données et des technologies, en reconnaissant les droits, les systèmes de connaissance et les ressources des peuples autochtones et les connaissances, les pratiques et les moyens de subsistance des communautés locales;

b. Veiller à ce que les principes de transparence et de responsabilité soient respectés dans le cadre de la production et de la mise en commun des connaissances, en promouvant le consentement libre, préalable et éclairé et en faisant en sorte que les programmes de recherche tiennent compte des besoins et des priorités des personnes les plus vulnérables face aux chocs et aux stress;

c. Promouvoir des systèmes de connaissance inclusifs, participatifs et transdisciplinaires auxquels sont intégrées des connaissances scientifiques, traditionnelles, locales et issues des peuples autochtones, en favorisant la cocréation équitable et la transmission intergénérationnelle grâce à l'éducation, aux services de vulgarisation et aux programmes de mentorat, entre autres, pour éclairer l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles qui renforcent la résilience;

d. Soutenir les plateformes en libre accès, renforcer la maîtrise des outils numériques et employer des modes de communication adaptés à la culture locale pour permettre aux communautés, en particulier celles qui sont le plus vulnérables face aux chocs et aux stress, d'accéder aux connaissances et de s'en servir;

e. Promouvoir des analyses économiques permettant de quantifier l'impact des chocs concomitants et d'évaluer les arbitrages à opérer entre adaptation à court terme et investissements à long terme;

f. Promouvoir des évaluations rigoureuses de l'impact des mesures de renforcement de la résilience.

2. Soutenir l'innovation responsable, diversifiée et adaptée au contexte

a. Entreprendre des évaluations participatives des technologies nouvelles et émergentes pour renforcer les prévisions à l'appui de la résilience à long terme des systèmes alimentaires, en s'assurant que les processus d'innovation concourent à l'autonomisation des personnes en situation de vulnérabilité;

b. Promouvoir les innovations sociales, institutionnelles et organisationnelles fondées sur des pratiques scientifiques et traditionnelles, en même temps que les innovations technologiques, afin d'orienter les mesures prises pour faire face aux chocs et aux stress dans les systèmes alimentaires;

c. Investir dans les innovations régénératives et agroécologiques qui améliorent la santé des sols, la biodiversité et la résilience face au changement climatique – notamment les systèmes de culture diversifiés et les cultures et races animales résilientes – et transposer ces innovations à plus grande échelle, dans le but d'assurer une production alimentaire stable et durable.

3. Renforcer les systèmes de données aux fins de la résilience

a. Investir dans des données à jour, ventilées[4] et de qualité sur la sécurité alimentaire et la nutrition, conformément aux Recommandations de politique générale du CSA sur le renforcement de la collecte et de l'utilisation des données relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

4. Investir dans l'éducation et l'apprentissage

a. Faciliter l'accès, en particulier celui des jeunes, à l'éducation et à la formation transdisciplinaires – y compris aux outils d'apprentissage numériques – dans les domaines des pratiques durables (agroécologie et autres approches novatrices, notamment) et des méthodes participatives (co-conception, recherche-action participative et suivi assuré par la communauté, entre autres) en vue de développer les compétences que requièrent l'adaptation et l'atténuation;

b. Améliorer les programmes de vulgarisation, de formation et de renforcement des capacités pour aider les agriculteurs à diversifier leurs activités au-delà de l'agriculture, en mettant à leur disposition des orientations techniques, des compétences commerciales et un appui aux marchés afin de leur permettre d'obtenir de meilleurs résultats, de réduire les risques et de gagner en résilience.

[4] Ventilées par sexe et par âge, ainsi que selon d'autres critères démographiques et variables socioéconomiques établis, conformément à la Déclaration de Beijing.